



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE  
MARNE-ROGNON**

32 Grande Rue 52000 VILLIERS LE SEC

☎ : 03 25 02 43 07

## **Procès verbal du Conseil Syndical du 15 juillet 2025**

Monsieur le Président accueille les présents et remercie les élus de Villiers le Sec pour le prêt de la salle.

La réunion a débuté le 15 juillet 2025 à 18H450 sous la présidence de Monsieur Dominique DEPAILLAT, à la salle du Conseil de Villiers le Sec

**Présents** : Mesdames Françoise GUILLAUMOT, Laurence MEUNIER, Messieurs Philippe BERTRAND, Emmanuel CAUSSIN, Joël CLEMENT, Dominique DEPAILLAT, Joël FRANZ, Raphaël JERONIMO, Christophe LEGROS, Frédéric MUTZ, Richard PIOT, Christian THOMAS, Christian VILLAUMIE

**Absents excusés** : Mesdames Stéphanie ROUSSELLE, Agnès AUBERTIN, Messieurs Jean-Yves CHAGNET, Laurent ECOSSE, Jean MAIGRET, Jérôme GRATAROLI, Arnaud MARTIN, Pascal PERRIN, Florent RALLET, Thièry TAUREL, Jean-Christian THEVENIN

**Secrétaire de séance** : Monsieur Christophe LEGROS

**Le quorum (plus de la moitié des membres + 1) soit 13 membres étant atteint, la séance est ouverte.**

**Le PV de la séance du 15 avril 2025 est approuvé à l'unanimité**

- **BUDGET** :
  - o *Compte administratif 2024*
  - o *Compte de Gestion 2024*
  - o *Budget Primitif 2025 :*
  - o *Compte Financier Unique*
  - o *Créances irrécouvrables*
  - o *Créances éteintes*
- **ADMINISTRATION GENERALE**
  - o *Renouvellement du bail pour la location du Bureau*
  - o *Renouvellement du matériel de télérelève*
- **PERSONNEL**
  - o *Prévoyance 2026 : contrat groupe centre de gestion*
  - o *Mise à disposition de Laëtitia BORIE à l'Agglomération de Chaumont*
- **Affaires diverses**

**ORDRE DU JOUR**

- **ADMINISTRATION GENERALE**
  - o *SPL XDEMAT : répartition du capital social*
  - o *SDED52 : adhésion du SI du Nord Bassigny*
- **PERSONNEL**
  - o *Embauche : Autorisation de recours à un emploi occasionnel pour faire face à un imprévu ou une surcharge d'activités*
- *Affaires diverses*

# NOTICE EXPLICATIVE 1

<b><u>Thème :</u></b>	ADMINISTRATION
<b><u>Objet :</u></b>	SPL XDEMAT – Répartition du Capital social
<b><u>Annexe 1 :</u></b>	
<b><u>Rapporteur</u></b>	Monsieur Christophe LEGROS

Monsieur LEGROS présente le dossier.

La société publique locale (SPL) dénommée SPL-Xdemat, a été créée le 27 février 2012 par les Départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne, en vue de fournir à ses actionnaires, des prestations liées à la dématérialisation.

Depuis 2020 le SIAEP Marne-Rognon a adhéré à la société ainsi que les Départements de la Haute-Marne, de l'Aisne, de la Meuse, des Vosges, et de Meurthe-et-Moselle, de nombreuses communes et plusieurs groupements de collectivités situés sur le territoire des 8 départements.

Au 5 avril 2025, SPL-Xdemat comptait 3 390 actionnaires.

Chaque année, conformément à l'article 225-100 du code de commerce, l'Assemblée générale de la société doit se réunir avant fin juin, pour approuver les comptes de l'année précédente et affecter le résultat, après présentation des rapports du Commissaire aux comptes.

À l'occasion de cette réunion, d'autres points peuvent lui être présentés tels qu'un point sur les mandats des commissaires aux comptes ou l'adoption d'une nouvelle version du règlement intérieur.

Depuis 2020, il a été décidé d'ajouter à ces points, l'examen de la répartition du capital social suite aux adhésions et sorties intervenues depuis la dernière assemblée.

En effet, tout au long de l'année, de nouvelles collectivités locales ou de nouveaux groupements de collectivités souhaitent devenir actionnaires de la société et achètent à ce titre une action de la société, modifiant la répartition de son capital social. Il arrive également que certains actionnaires décident de sortir de la société et revendent leur action, suite à leur disparition administrative ou faute d'utilisation des outils mis à leur disposition.

Ainsi, depuis fin mars 2024, 117 actions ont été vendues à des collectivités ou groupements de collectivités pour leur entrée au sein de SPL-Xdemat et 6 ont été rachetées pour permettre à 6 actionnaires de sortir de la société, faute d'utilisation des outils proposés. Ces transferts d'actions ont eu pour conséquence de modifier la répartition du capital social. Le capital social, divisé en 12 838 actions, est désormais réparti comme suit :

- le Département de l'Aube : 6 556 actions soit 51,07 % du capital social,
  - le Département de l'Aisne : 627 actions soit 4,88 % du capital social,
  - le Département des Ardennes : 263 actions soit 2,05 % du capital social,
  - le Département de la Marne : 548 actions soit 4,27 % du capital social,
  - le Département de la Haute-Marne : 252 actions soit 1,96 % du capital social,
  - le Département de Meurthe-et-Moselle : 296 actions soit 2,31 % du capital social,
  - le Département de la Meuse : 497 actions soit 3,87 % du capital social
  - le Département des Vosges : 346 actions soit 2,69 % du capital social,
  - les communes et groupements de communes : 3 453 actions soit 26,90 % du capital social
- détenues par 3 382 actionnaires Sur ces 3 453 actions communales et intercommunales, 528 sont

auboises, 559 axonaises, 364 ardennaises, 297 marnaises, 445 haut-marnaises, 642 meurthe-et-mosellanes, 129 meusiennes et 489 vosgiennes.

Ainsi, les 12 838 actions de la société, tous actionnaires confondus, se ventilent comme suit sur les 8 territoires départementaux de la SPL :

Territoire	Nbre d'actions	%	Nbre d'actionnaires	%
Aube	7 084	55,18 %	501	14,78 %
Aisne	1 186	9,24 %	557	16,43 %
Ardennes	627	4,88 %	357	10,53 %
Marne	845	6,58 %	289	8,53 %
Haute-Marne	697	5,43 %	431	12,71 %
Meurthe-et-Moselle	938	7,31 %	637	18,79 %
Meuse	626	4,88 %	130	3,83 %
Vosges	835	6,50 %	488	14,40 %
Total	12 838		3 390	

Cette nouvelle répartition du capital social, détaillée dans la liste des actionnaires annexée à la présente, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale de la SPL.

Or, selon l'article L. 1524-1 du Code général des collectivités territoriales, applicable aux sociétés publiques locales, « à peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale (...) sur la modification portant sur (...) la composition du capital (...) ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification ».

Il convient donc d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Xdemat et d'autoriser le représentant de la collectivité à voter la résolution correspondante lors de la prochaine Assemblée générale de la société.

**Le Conseil à l'unanimité décide :**

**- d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, telle que figurant dans la liste des actionnaires annexée à la présente et faisant apparaître la ventilation territoriale ci-dessus :**

**-de donner pouvoir au représentant de la collectivité/du groupement de collectivités à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.**

## NOTICE EXPLICATIVE 2

<b><u>Thème :</u></b>	ADMINISTRATIF
<b><u>Objet :</u></b>	SDED 52 Adhésion du SI Nord Bassigny
<b><u>Annexe 1 :</u></b>	
<b><u>Rapporteur</u></b>	

Le SIAEP adhère au SDED 52 pour la compétence « Utilisation du SIG – Compétence TIC ». A ce titre le SIAEP doit délibérer pour toute nouvelle demande d'adhésion au SDED52 ce qui est le cas du SI du Nord Bassigny

Vu la délibération du Syndicat Intercommunal du Nord Bassigny du 29 janvier 2025 demandant son adhésion au SDED 52 pour le transfert de sa compétence « TIC ».

Vu la délibération du SDED 52 du 27 mars 2025 acceptant l'adhésion du SIE et prenant acte du transfert concomitant de sa compétence « TIC ».

Considérant que suite à ces adhésion et transfert de compétence les annexes aux statuts du SDED 52 doivent être mis à jour, ainsi que par ailleurs d'autres mises à jour des annexes sont apportées.

En vertu des articles L5211-18 et L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres disposent de 3 mois à compter de la notification de la délibération du SDED 52 pour se prononcer sur la demande d'adhésion et les modifications statutaires.

**Le conseil syndical, à l'unanimité :**

- **donne un avis favorable à la demande d'adhésion du SI du Nord Bassigny**
- **accepte les modifications statutaires du SDED 52, dont une copie est jointe à la présente délibération.**

## NOTICE EXPLICATIVE 3

<b><u>Thème :</u></b>	GESTION DU PERSONNEL
<b><u>Objet :</u></b>	Emploi activités accessoires
<b><u>Annexe 3 :</u></b>	
<b><u>Rapporteur</u></b>	

### 1- Mise en disponibilité de Monsieur Ludovic DEPAQUY

Monsieur le Président informe les membres du Conseil de la demande de mise en disponibilité de Monsieur Ludovic DEPAQUY pour une période de 1 an à compter du 01/09/2025.

Il peut renouveler cette mise en disponibilité pour une période de 5 ans. Il doit juste informer le SIAEP de sa décision de reprise ou de prolongation de sa mise en disponibilité trois mois avant son terme.

Afin de pouvoir recruter quelqu'un pour le remplacer sans créer un nouveau poste, il convient de prendre une délibération pour recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire (**pour une durée maximum de 12 mois sur une période de 18 mois**) et/ou saisonnier (pour une durée maximum de 6 mois sur une période 12 mois).

**Le Conseil syndical à l'unanimité :**

- **autorise le Président à recruter, pour faire face à des besoins temporaires, des agents contractuels correspondant aux grades suivants :**
  - **Catégorie C : Adjoint technique**
  - **Catégorie C : Adjoint technique de première classe**
  - **Catégorie C : Agent de maîtrise**
- **dit que ces agents devront avoir le niveau d'études correspondant aux diplômes ou titres permettant l'accès aux différents grades précités ;**
- **autorise en conséquence le Président à signer les contrats de recrutement ainsi que les avenants éventuels ;**
- **dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents contractuels sont inscrits au budget de l'exercice en cours.**

### 2- Arrêt de travail de Madame Muriel BLANCHOT

Afin de pallier l'absence de Madame Muriel BLANCHOT, il est proposé au SIAE de prendre une secrétaire de Mairie en activité accessoire, c'est-à-dire 4 h par semaine en plus de son temps de travail dans une autre collectivité.

**Le Conseil Syndical autorise à l'unanimité le Président à recruter un agent cadre B rédacteur territorial en activité accessoire**

## NOTICE EXPLICATIVE 4

<b><u>Thème :</u></b>	INFORMATIONS ET AFFAIRES DIVERSES
<b><u>Objet :</u></b>	
<b><u>Annexe 3 :</u></b>	
<b><u>Rapporteur</u></b>	

### 1/ Contrôle Agence de l'Eau

Madame BORIE informe les membres du conseil que le SIAEP a eu le retour de l'Agence de l'eau pour le contrôle sur la déclaration de la taxe prélèvement en eau potable. Ce contrôle n'a révélé aucun manquement de la part du SIAEP concernant ces déclarations.

### 2/ Château d'eau de Brethenay

Pour répondre à une question de Monsieur CAUSSIN, Madame BORIE informe les membres du Conseil que le SIAEP a reçu un protocole d'intervention de la part de EMTS pour la peinture du château d'eau, protocole qui a été validé par le maître d'œuvre. Ainsi nous sommes en attente de leur date d'intervention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h08

Le Président du SIAEP

Dominique DEPAILLAT

Le secrétaire de séance

Christophe LEGROS



Christophe LEGROS

Christophe LEGROS  
2025.09.15 22:07:02 +0200  
Ref:9402970-14152262-1-D  
Signature numérique  
Pour le président et par délégation,  
Le Vice Président; Christophe  
LEGROS

